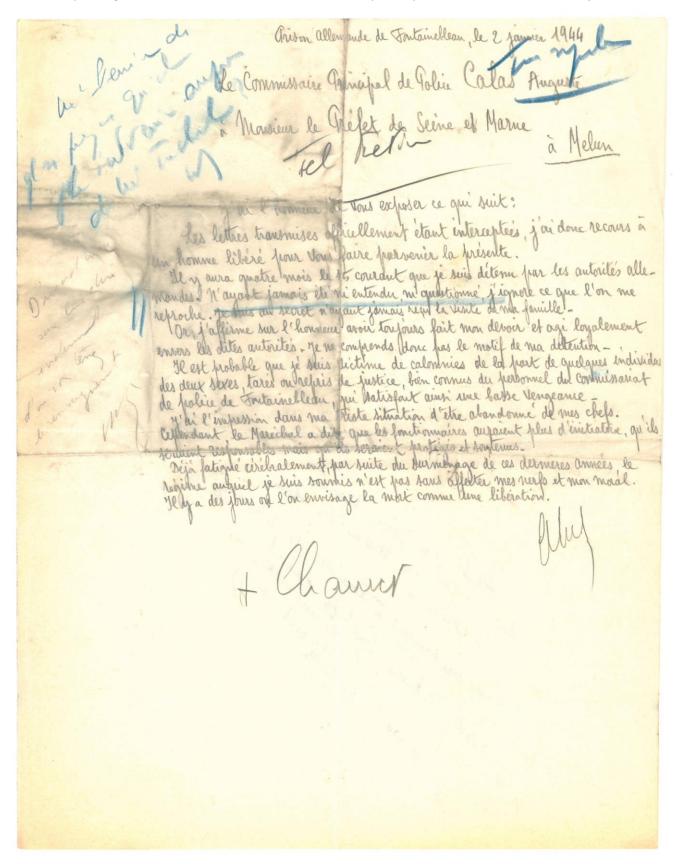
Cabinet du Préfet – Affaires particulières – Camps d'internement - Arrestations : dossiers individuels, patronymes de A à CER, 1940-1948 (SC51325)

Dossier d'Auguste Calas, commissaire principal de police, arrêté le 16 septembre 1943

POLICE D'ÉTAT DE	
COMMIL ANNI	
• FONTAINEBLEAU	FICHE DE RENSEIGNEMENTS
NOM CALAS prénems à Auguste-Jean-Joseph	
né le 16 Août 1892 à Paris (19°)	
profession Commissaire Principal de nationalité française Police domicilié à Fontainebleau(S.&.M) 8, rue Auguste Barbier	
situation de famille célibataire (un enfant adoptif de 3 ans)	
nombre de personnes à charge	
situation financière	
	itaires
	6 Septembre 1943 à Fontainebleau
motif de l'arrestation inconnu	
- lieu de détention Fontainebleau	
	- gà
	nal de
autorité française intervenue	
à la date du	
résultat de	l'intervention
renseignements et observations complèmentaires	
Sales and the sa	
	Fentainableau, le 17 Septembre 1943
	Le Commissaire de Police
Mole Préfet de Seine et Marne à Melun (Cabinet)	
0-	
s: male le 28-9-	43
78-9	PONTA PIERUS
le	

Lettre écrite par Auguste Calas au Préfet de Seine-et-Marne depuis la prison de Fontainebleau, le 2 janvier 1944



Archives départementales de Seine-et-Marne

Transcription

Prison allemande de Fontainebleau, le 2 janvier 1944

Le commissaire principale de police Calas Auguste

A Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne à Melun

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Les lettres transmises officiellement étant interceptés, j'ai donc recours à un homme libéré pour vous faire parvenir la présente.

Il y aura quatre mois, le 15 courant, que je suis détenu par les autorités allemandes. N'ayant jamais été ni entendu, ni questionné, j'ignore ce que l'on me reproche. Je suis au secret, n'ayant jamais reçu la visite de ma famille.

Or j'affirme sur l'honneur avoir toujours fait mon devoir et agi loyalement envers lesdites autorités. Je ne comprends donc pas le motif de ma détention.

Il est probable que je suis victime de calomnies de la part de quelques individus des deux sexes, tarés ou repris de justice, bien connus du personnel du commissariat de Police de Fontainebleau, qui satisfait ainsi une basse vengeance. J'ai l'impression dans ma triste situation d'être abandonné de mes chefs. Cependant, le maréchal a dit que les fonctionnaires auraient plus d'initiatives, qu'ils seraient responsables, mais qu'ils seraient protégés et soutenus.

Déjà fatigué cérébralement, par suites du surmenage de ces dernières années, le régime auquel je suis soumis n'est pas sans affecter mes nerfs et mon moral. Il y a des jours où on envisage la mort comme une libération.

[signature] Calas

AD/AB

. 1 9 dans 1944

Le Préfet de SEINE-et-MARNE

à Monsieur le Délégué en Zone Nord du Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre PARIS

J'ai l'honneur de vous sviser du transfert vers une destination incomue de M. Auguste CALAS, Commissaire de Police de FONTAINESLRAU, qui avait été arrêté par les Autorités allemandes le 16 Septembre 1943.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien intervenir auprès des Autorités allemandes Centrales en vue de connaître les motifs exacts de sa détention, ces renseignements n'ayant pu être obtemus auprès des Autorités allemandes locales.

> Le Préfet, Pour le Préser Le SOUS-PRÉFET, Director de Cabinet Signé : BISKO Cabinet

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ETAT FRANÇAIS

DE LA POLICE NATIONALE MELUN . LE. 29 JANVISA 184-4

357

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL Chargé de la Sécurité Publique à Monsieur le PREFET de Seine-&-Marne (Cabinet)

J'ai l'honneur de vous rendre comp te de ce que M. CALAS Auguste, Commissaire Principal de Police à FONTAINEBERAU (S. &. M.) arrête par les Autorités Allemandes depuis le I6 Septembre 1943, et transféré dernièrement à COMPIECNE, aurait quitté cette ville pour une destination incon que.

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL Chargé de la Sécurité Publique

Moreli 2